

Montréal, le 4 février 2006

MÉMOIRE

Objet : **Un mode de scrutin proportionnel**

Présenté à : La Commission spéciale sur la Loi électorale  
de l'Assemblée Nationale du Québec

Par : Gilles Guibord  
6-2565, rue des Ormeaux  
Montréal (Québec) H1L 4X4  
Cellulaire : 514-799-1387

**Propositions pour une représentation proportionnelle équitable et efficace**

Mes propositions veulent atteindre deux objectifs :

- 1- que chaque vote compte,
- 2- que la stabilité du gouvernement soit maintenue.

J'aimerais rappeler que le but premier de l'élection générale est de choisir le parti qui formera le gouvernement. Nous le constatons à travers le monde, la stabilité est une condition primordiale pour l'exercice du gouvernement démocratique.

Le deuxième but est de choisir les représentants du peuple : No taxation without représentation. Hors, dans les faits, une grande partie des électeurs qui ont voté n'y est pas représentée, malgré qu'un député soit élu dans le comté. Traditionnellement, la représentation était assurée par deux partis selon un principe d'alternance. Ce système ne répond plus adéquatement aux attentes. La réalité d'aujourd'hui exige la représentation de la pluralité des options par une pluralité de partis.

Je propose que le mode de scrutin proportionnel soit national par opposition à la proposition de 1984 du Parti Québécois qui était régional. Le parti pourrait choisir de répartir ses députés sur une base régionale.

Je propose que ce nouveau mode de scrutin soit implanté avant les prochaines élections générales. Nous en parlons déjà depuis plusieurs décennies. C'en est trop!

Je propose de garder le scrutin actuel uninominal à un tour. Les distorsions qu'il crée seraient corrigées par l'ajout de députés de la proportionnelle. Le résultat recherché n'est pas l'application de la proportionnelle pure qui condamnerait le parti ministériel à être minoritaire; mais de permettre à toutes les tendances d'accéder par une représentation équitable à l'Assemblée Nationale.

Je propose que le nombre de députés de comté soit à peu près le même qu'au fédéral, soit de 75, pour qu'il y ait arrimage des formations politiques aux deux niveaux. Il pourrait même y avoir négociation pour que la carte électorale soit la même aux deux paliers.

Je propose que le nombre de députés issus de la proportionnelle soit d'environ 50, afin d'implanter le nouveau système sans augmentation de coût pour les contribuables-électeurs. Ce nombre m'apparaît suffisamment important pour assurer un minimum de représentation pour les tiers partis. Ces députés seraient choisis après l'élection générale à partir de la liste des candidats. Il reviendrait au parti le soin de composer une délégation qui représenterait les diverses particularités de son électorat et de récupérer ses meilleurs éléments qui auraient été défaits dans les comtés.

Pour assurer la stabilité du gouvernement, je propose qu'il y ait deux niveaux de votes à l'Assemblée Nationale.

Le premier se tient avec tous les députés de comté et de proportionnelle.

Si le gouvernement n'est pas satisfait du résultat, il pourrait exercer une forme de veto en tenant un deuxième vote avec seulement les députés de comté. Ceci équivaudrait à la situation actuelle. L'odieuse de la décision de renverser un vote de l'Assemblée Nationale reviendrait au gouvernement, mais assurerait la stabilité ce qu'aucun autre système de représentation proportionnelle que je connais n'arrive à satisfaire.

De plus, un vote de l'Assemblée à représentation proportionnelle ne pourrait pas renverser le gouvernement, ni empêcher l'adoption du budget.. Cette assemblée devrait favoriser le vote libre.

**Réponses** aux questions du dépliant de la poste reçu le deux février

Nous ne devons pas adopter des mesures particulières pour encourager l'élection des femmes, des membres des communautés ethnoculturelles et des autochtones à l'Assemblée Nationale. Les mesures particulières ne peuvent qu'être temporaires ou transitoires. Hors, changer le mode de scrutin entraîne une situation permanente.

Les femmes forment plus de la moitié de la population. Elles ne constituent pas une minorité. Malgré qu'elles soient actuellement sous-représentées en nombre, je suis persuadé qu'elles ont tout ce qu'il faut pour progresser. C'est une question de temps et d'efforts. Être une femme n'est pas un handicap. Les partis peuvent pallier à cette sous-représentation par le choix de députées de la proportionnelle.

Par contre, elles pourraient se donner une formation politique qui défendrait en priorité leurs droits, leurs intérêts et leurs particularités. Ainsi, elle obtiendrait un nombre de députées proportionnel aux suffrages obtenus.

Les mesures particulières pour les communautés ethnoculturelles risquent fort de les marginaliser. Les candidatures des membres de ces groupes sont déjà nombreuses. Là aussi le choix de députés de la proportionnelle pourrait corriger l'iniquité.

Par contre, elles pourraient se donner une formation politique qui défendrait en priorité leurs droits. Ainsi, elle obtiendrait un nombre de députés proportionnel aux suffrages obtenus.

Les autochtones regroupent treize nations. Avec moins de deux pourcents de la population du Québec leur représentation ne pourra qu'être faible. Il faudrait éviter la double représentation ou le double vote. Si ces électeurs votent au même titre que les autres citoyens, et qu'en plus ils choisissent des représentants particuliers, ils auraient droit à deux votes chacun. Ceci m'apparaît contraire à l'égalité des droits.

Par contre, ils pourraient se donner une formation politique qui défendrait en priorité leurs droits. Ainsi, elle obtiendrait un nombre de députés proportionnel aux suffrages obtenus. Il ne serait pas étonnant qu'elle obtienne même plus de votes que le poids démographique des descendants des premiers occupants.

Je pense que l'Assemblée des Premières Nations est l'instance politique privilégiée pour défendre leurs droits et leurs intérêts.

## **L'organisation et la tenue des élections**

Le jour du vote devrait rester le dimanche. C'est le jour où moins de personnes travaillent. Sans insister sur le caractère religieux du dimanche, le geste de voter est suffisamment important en démocratie pour le considérer comme sacré et gratuit.

Accorder du temps de travail pour inciter les travailleurs à se rendre voter est une insulte à leur intelligence et à leur sens du devoir. Il est plus facile de trouver du monde pour tenir le scrutin et faire voter, et le samedi sert au repos et aux derniers préparatifs.

Il serait préférable de tenir les élections à date fixe ou tout au moins à période fixe. Je propose que les élections se tiennent en avril-mai ou en octobre.

Le vote par anticipation pourrait se tenir tous les dimanches. Tous les jours au bureau du directeur d'élection, on pourrait voter comme au fédéral.

**Autres :**

Je propose que soit ajouté un choix sur le bulletin de vote de l'électeur, soit :  
*Je vote pour aucune de ces candidatures.*

Ceci permettrait à la personne qui refuserait de donner sa confiance à un des candidats en lice de le manifester ainsi plutôt que de ne pas se rendre voter ou de donner son vote à un parti par dépit. L'électeur insatisfait a aussi le droit d'être entendu. Pouvoir mesurer cette tranche de l'électorat ne peut qu'aider la démocratie.

Je propose que le chef de parti qui a déjà rempli un mandat de député de comté soit d'office député sans repasser à une autre élection dans un comté. Il est inconcevable que le chef d'un parti qui représente déjà une centaine de milliers voir un million d'électeurs puisse se faire renverser par quelques centaines d'électeurs hostiles. Il serait considéré comme étant le premier député de proportionnelle de sa formation. Ceci s'appliquerait aussi au parti qui autrement n'aurait pas droit à un député de la proportionnelle.

Je propose que la liste électorale indique si l'électeur a voté lors des dernières élections. Ces renseignements aideraient les travailleurs d'élections.

Je propose que le poste de Lieutenant-Gouverneur soit comblé par une élection à l'Assemblée Nationale ou choisi par des grands électeurs.

Il en serait de même pour le choix de nos vingt-quatre sénateurs au fédéral.